

REGARDS

BULLETIN D'INFORMATIONS DU
CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE LOT-ET-GARONNE
SEPTEMBRE 2017 / N° 4

ÉDITO

Michel MASSET
Président du CAUE de Lot-et-Garonne
Conseiller Départemental



Nathalie HERARD
Directrice du CAUE de Lot-et-Garonne



Le CAUE conseille au quotidien des territoires ruraux qui s'interrogent toujours plus fortement sur les conditions de leur revitalisation. Cet objectif nécessite de savoir répondre aux nombreuses attentes des néo-ruraux : mobilité, logements, services, animation culturelle, développement durable...

Avec le projet d'expérimentation Ton Bourg Battant, le CAUE 47 a souhaité assister le Pays de la Vallée du Lot, et accompagner dans la durée des communes représentatives des problématiques territoriales à résoudre. En participant à cette démarche, il entend contribuer, à son échelle et dans un cadre partenarial, au renouvellement de l'offre d'ingénierie en secteur rural.

Sur une durée de 2 ans, cette expérimentation sera l'occasion de questionner le processus traditionnel de fabrication de projet, autour des thèmes de la gouvernance, la conduite de projet, la participation des habitants ou encore l'innovation... Avec à la clé, la valorisation des outils de méthode et des bonnes pratiques pour toutes les communes rurales du département.

L'ACTU DU MOMENT

L'expérimentation Ton bourg battant (2017-2019)

Entretien avec Bernard Barral, Président du SMAVLOT 47 et Sylvain Chaumeron, responsable du pôle développement local du SMAVLOT 47.



Dans le cadre de son programme Leader 2014-2020, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot 47 (SMAVLOT 47), en partenariat avec le CAUE, a engagé (dès mars 2017) une démarche innovante et expérimentale visant à faire émerger de nouvelles méthodes de projet pour la revitalisation des centres-bourgs.

En quoi consiste Ton Bourg Battant ?

Ton Bourg Battant va permettre à des communes rurales motivées de développer une ambition urbaine de qualité. L'expérimentation s'attachera à conduire sur trois centres-bourgs des études-actions menées par des prestataires de natures variées afin de multiplier les manières de voir et les manières de faire. Des méthodes de concertation innovantes et une approche globale du centre-bourg seront privilégiées afin de prendre en compte l'ensemble de ses dimensions : spatiale, architecturale, économique, sociale, culturelle et paysagère...

Un appel à candidature a été lancé en avril 2017 auprès des 120 communes de moins de 2000 habitants du territoire du SMAVLOT, quels sont les profils des candidats ?

Dix communes ont déposé leur candidature. Elles représentent un panel des différentes typologies de centre-bourg : villages rues, bastides, petits bourgs de caractère ; et leur taille varie de 300 à 1 400 habitants. Ces candidatures sont bien représentatives de l'ensemble des centre-bourgs de la vallée du Lot, ce qui optimisera la capitalisation de l'expérimentation auprès de toutes les collectivités du territoire.

Quel est le rôle du CAUE 47 ?

Le CAUE, au travers d'une offre d'ingénierie de projet, de son expertise technique, de sa connaissance du territoire et des enjeux urbains, apportera un soutien technique et culturel indispensable à l'équipe du SMAVLOT 47. Il aidera à conduire cette démarche dans les meilleures conditions et à atteindre les objectifs en termes d'innovation, de transversalité, de participation citoyenne, d'opérationnalité et de reproductibilité.



Quelles sont vos attentes à l'issue de l'expérimentation ?

Les résultats seront valorisés par le SMAVLOT 47 sous forme de reportages vidéo, de publications, de journées d'échanges ou d'expositions itinérantes. Nous espérons que cette valorisation puisse se faire en coopération avec d'autres territoires ayant mené des démarches similaires. L'appui technique du CAUE est envisagé pour mettre en œuvre cette capitalisation à une échelle que l'on souhaite la plus large possible.

En savoir +

Les 3 communes lauréates :
Bazens / Cancon / Monbahus

Composition du jury :

- **Bernard Barral, Président du SMAVLOT 47, Conseiller départemental**

- **Evelyne Gatounes, Vice-Présidente du comité LEADER, Adjointe au maire de Frégimont**

- **Valérie Tonin, Vice-Présidente du CAUE 47, Conseillère départementale**

- **Bernard Vera, chef de service Habitat et Urbanisme, DDT 47**

Contact SMAVLOT 47 :

Sylvain Chaumeron 05 53 88 79 88



Témoignage

Paulette Laborde,
maire de Francescas

Afin de se doter d'un nouvel équipement, une garderie, la commune de Francescas a fait l'acquisition d'une maison et d'un jardin, situés entre l'école et la salle des fêtes. Elle a fait appel au CAUE pour étudier la faisabilité de l'opération.

Suite à la visite de l'architecte-conseiller, il a été proposé à la municipalité d'élargir la demande initiale en intervenant sur :

- / la réhabilitation de la maison dite « maison Gloaguen » et sa transformation en garderie
- / la mise en conformité de la cantine installée dans l'école
- / la réfection du préau qui montrait des signes d'instabilité.

En octobre 2016, un des scénarios global d'aménagement proposés par le CAUE a été retenu par le conseil municipal.

Afin d'éviter les incohérences qui pourraient compromettre le bon fonctionnement du projet, il est apparu pertinent de disposer dès le départ d'une esquisse et d'un avant-projet de l'ensemble de l'opération.

L'opération a été découpée en deux tranches. Une tranche ferme qui permet d'envisager la maîtrise d'œuvre pour la conception de l'ensemble du projet et le lancement des travaux prioritaires :

- / mise aux normes de la cuisine scolaire, incluant le principe de la « marche en avant » (c'est-à-dire l'organisation des étapes de fabrication des plats selon la procédure en vigueur en respectant des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire)
- / reconstruction du préau.

Une deuxième tranche optionnelle qui concerne la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la maison Gloaguen en vue de son aménagement en garderie et la création des liaisons piétonnes avec l'école.

Avec l'assistance du CAUE, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée début 2017. La commune a retenu la proposition de l'agence d'architectes Husson-Tarrozi (Nérac).

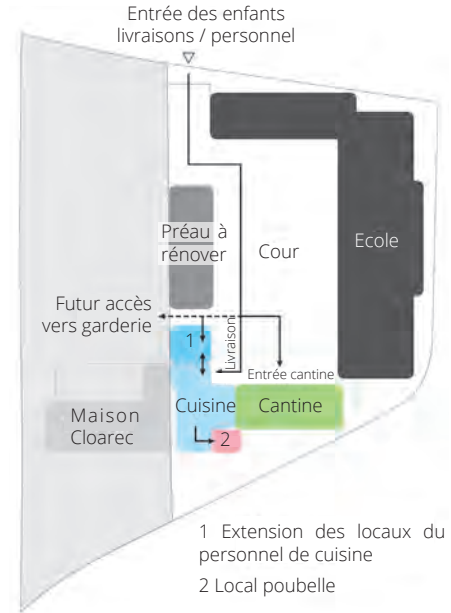


Schéma de principe des travaux de la tranche ferme.



Commune : Francescas
Nombre d'habitants : 741 (2014)
Superficie : 21,23 km
Albret Communauté



La commune de Francescas a bénéficié d'un accompagnement technique du CAUE dans le cadre du dispositif d'assistance technique aux communes mis en place par le Département.

REGARD SUR

Les espaces publics du Mas d'Agenais

Maîtrise d'ouvrage :
Commune du Mas d'Agenais

Maîtrise d'œuvre :
/ Michele & Miquel architectes &
paysagistes
/ IComme BET infrastructures VRD

Entreprises :
/ COLAS Sud-Ouest (tous corps d'état)
/ COURSERANT (espaces verts)

Réception : 2017

Surface traitée : 5 909 m²

Montant des travaux :
1 308 531 € HT

Financement :
/ État – DETR (Dotation d'Équipement
des Territoires ruraux) : 200 000 €
/ Conseil départemental de Lot-et-
Garonne : 198 065 €
/ Val de Garonne Agglomération :
152 958 €

Ce projet a bénéficié du soutien exceptionnel du Département dans le cadre du programme « Bastides et villages de caractère », à hauteur de 150 000 €, soit 12.7 % du montant HT des travaux (hors honoraires et études).

Fruit d'une réflexion amorcée dès 2011 avec le CAUE, suivie d'un accompagnement dans la durée, la revalorisation du cœur de bourg du Mas d'Agenais vient de s'achever.

L'aménagement réalisé par les architectes-paysagistes Michele & Miquel s'articule autour de plusieurs principes :

- / redonner une unité à une série d'espaces publics de taille modeste
- / réorganiser le stationnement et la circulation dans les rues et sur les places publiques
- / repenser les circulations en donnant une place prédominante aux piétons
- / valoriser le patrimoine architectural du centre ancien
- / réintroduire la composante végétale

L'intervention s'est attachée à (re)créer des espaces publics, devenus pour certains des espaces de stationnement, en espaces à partager collectivement.



Avant travaux – La halle au Chanvre, bâtiment de pierre d'un étage sur rez-de-chaussée, est située au point d'articulation entre la rue des Capucines et la place des Religieuses. La transformation du bâtiment, les arcades ont été fermées pour aménager une salle municipale, a créé un point d'arrêt dans la continuité des espaces publics qui longent les anciens remparts.



Après travaux – La halle au Chanvre a retrouvé sa fonction et son caractère de halle ouverte grâce à la réouverture des arcades et au traitement du sol, un dallage continu d'une teinte uniforme.



Classée Monument Historique, la collégiale Saint-Vincent a retrouvé toute sa superbe. Aux abords de l'édifice, les sols sont traités en pavage de pierre dont le ton est en adéquation avec les couleurs du bâtiment. Des « espaces de verdure » introduisent une composante végétale et créent une articulation entre la pierre et le béton désactivé, second revêtement utilisé.





En redonnant une place prédominante aux piétons, en réintroduisant du végétal, ici des arbres en cèpée qui apportent fraîcheur et aménité, les espaces publics redeviennent des lieux de vie.



Les plantations au pied des immeubles valorisent le bâti et créent une ambiance végétale. Ces plantations situées entre la façade et l'espace public relèvent de la pratique du frontage. Grille d'évacuation des eaux pluviales, collecteur de gouttière, mobilier urbain (potelets et attache vélo) et emmarchement sont en acier corten.

Vous avez réalisé sur votre commune un projet architectural (extension, rénovation, construction d'un bâtiment) ou un aménagement d'espaces publics.

FAITES-LE SAVOIR !

Avant travaux – Edifiée principalement au XII^e siècle à l'emplacement d'un site antique, transformée dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la collégiale Saint-Vincent est l'un des sites remarquables du Mas d'Agenais et du Lot-et-Garonne. Le stationnement des véhicules aux abords et au pied de l'édifice était devenu complètement désordonné et envahissant.

Après travaux – La réorganisation du stationnement, l'interdiction de garer les véhicules devant la collégiale et les portes d'entrée des immeubles, offrent une nouvelle perception de l'espace et met en valeur le patrimoine bâti.

« Depuis que les espaces sont réhabilités, une habitante nous a dit avoir vu et entendu revenir les passereaux. Des érables champêtres en cèpée, courent dans les espaces d'iris. Rustiques, ces essences demanderont peu d'arrosage et d'entretien. »

Michele & Miquel, architectes-paysagistes



AGENDA



ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Panorama 20^e & 21^e siècles - Lot-et-Garonne

Matinale de l'aménagement n°3

Comment agir sur le logement dans les
bourgs ruraux ?

◀ **Samedi 7 octobre 2017**

8h30 / 12h30 – Fourques-sur-Garonne
Développer une nouvelle offre de
logements dans les bourgs : quelles
opérations ?
Quels acteurs pour les accompagner ?
Quelle conduite de projet ?

Journées nationales de l'architecture

◀ **Vendredi 13 octobre 2017**

17h30 - Villeneuve-sur-Lot (Musée Gajac)
Présentation du nouveau site internet
thématique
www.architecture-contemporaine-lotetgaronne.fr

18h - Villeneuve-sur-Lot (Musée Gajac)
Conférence de Gilles Ragot, professeur en
histoire de l'art contemporain
« Architecture et patrimoine au XX^e siècle »

◀ **Samedi 14 octobre 2017**

14h - Agen (départ du Café vélo)
Balade architecturale à vélo
« À la découverte des architectes qui ont fait
Agen au XX^e siècle »

18h - Agen (Cinéma Les Montreurs d'Images)
Ciné-débat « L'architecture c'est notre
affaire ! » (2 documentaires)

CONTACT

caue 47

9 rue Étienne Dolet - 47 000 Agen
05 53 48 46 70
contact@caue47.com
www.caue47.com

Le CAUE est une association départementale qui conseille, forme, informe et sensibilise les collectivités et les particuliers. Le CAUE est chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

ADHÉREZ !

Commune, EPCI, Pays ou association,
pour bénéficier des services du CAUE
47 et soutenir son action, adhérez !
Information au : **05 53 48 46 78.**